

PER  
P-208  
EX. 2  
15

Vol. V

FÉVRIER 1907

N<sup>o</sup> 6

---

# BULLETIN

DU

# PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

## SOMMAIRE

Pages

201—Notre langage commercial .....	P.-J. PARADIS.
211—Lexicologie franco-canadienne .....	L'abbé V.-P. JUTRAS.
218—Bibliographie.....	{ L'abbé C. LAFLAMME. L'abbé A. GOSSELIN.
227—Livres et revues .....	ADJUTOR RIVARD.
229—Lexique canadien-français ( <i>suite</i> ).....	LE COMITÉ DU BULLETIN.
236—Questions et réponses.	
238—Sarclures .....	LE SARCLEUR.
240—Anglicismes.....	LE COMITÉ DU BULLETIN.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

---

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire.

# ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

*g* = *g* dur (*gâteau*); *s* = *s* dure (*sa*); *æ* = *eu* français (*heureux*); *w* = *ou* semi-voyelle (*oui*); *y* = *i* semi-voyelle (*piéd*); *ïw* = *u* semi-voyelle (*huile*); *è* = *e* féminin (*je*); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (*coucou*); *c* = *ch* français (*chez*).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k* (son voisin de *k+y*), *g* (son voisin de *g+y*), *ŋ* (*gn* français de *agneau*). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *ṭ*, *ḍ* (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *tí*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de *patte*), *e* (*e* de *péril*), *o* (*o* de *botte*), *æ* (*eu* de *jeune*). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de *pâte*), *é* (*e* de *chanté*), *ó* (*o* de *pot*), *é* (*eu* de *eux*). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de *il part*), *è* (*e* de *père*), *ò* (*o* de *encore*), *ê* (*eu* de *peur*). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de *sans*), *ẽ* (*in* de *vin*), *õ* (*on* de *pont*), *ũ* (*un* de *lundi*). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *á'*, *í'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

## NOTRE LANGAGE COMMERCIAL

---

*(Société du Parler français au Canada, séance du 12 décembre 1906)*

---

« La langue française n'est pas une langue commerciale: la langue des affaires, c'est l'anglais. » Voilà une affirmation catégorique, surprise quelquefois sur les lèvres de certains compatriotes, qui voulaient expliquer l'usage, presque exclusif, qu'ils font de la langue anglaise dans leur correspondance commerciale et dans leur comptabilité.

Il n'entre pas dans notre dessein de faire, ce soir, le procès de ceux qui par le seul énoncé de cette proposition, s'efforcent de concilier leurs habitudes anglicisatrices avec le devoir d'aimer et de conserver la langue des ancêtres. Mais nous croyons convenable, au commencement de ce travail, de protester contre cette opinion et d'affirmer que les qualités d'ordre, de souplesse, de précision, de clarté et de concision qui constituent le caractère principal d'une langue commerciale, sont précisément les plus beaux et les plus éclatants attributs de la langue française.

Je sais bien que dans notre pays, on se sert quelquefois, dans le commerce, d'un certain langage que l'on croit être du français, et qui n'est rien moins que commercial, car c'est en vain qu'on y chercherait les qualités maîtresses que nous venons d'énumérer. Je veux parler de la littérature réclame que distribuent à profusion sous forme de brochures, catalogues, lettres circulaires, nos bons amis de langue anglaise de l'Ontario et des États-Unis.

M. Omer Héroux nous citait tout-à-l'heure l'annonce étonnante d'un grand magasin de Toronto publié dans un quotidien de Montréal.

Laissez-moi vous dire comment une autre maison de la même ville sollicite des agents dans la province de Québec.

«Maintenant nous ne voulons pas demander *Quelque chose pour rien*. Et nous convenons par ceci vous faire le présent d'une copie de ce livre si *fameux*, c'est à dire, le «*Guide d'affaires*», aussitôt que nous recevons le rapport de la vente de la quantité très *nominale* des 10 copies du «*Guide*» de quelque personnes qui vous nous recommandes et qui nous obtenons et étabbons comme notre représentant. Nous avons toute la confiance que vous considérerions que vous aviez fait le *service de valeur* pour les personnes de votre communauté après que vous aviez fait l'examen de ce volume si *merveilleux* par nous mettant dans la correspondance avec quelque personne l'introduire».

Pour démontrer la valeur de l'article en question, *de ce volume si merveilleux*, la lettre circulaire contient le fameux certificat que voici :

«Messieurs:—J'ai reçu le «*Guide d'affaires*» et votre lettre mais à cause du fait que je suis occupé beaucoup, je n'ai pas eu beaucoup du temps regarder votre magnifique livre, mais je peux vous dire que ce livre est indispensable et doit être dans les demeures de toutes les personnes qui font les affaires du tout.

«Votre toute dévoué, etc.»

Ce langage, que par dérision on a appelé le *parisian french*, n'est pas fait pour attirer la clientèle française ; cependant les efforts que font nos amis de langue anglaise pour annoncer leurs marchandises en français, nous laissent croire qu'après avoir constaté les erreurs de leurs premières tentatives, ils penseront à s'assurer les services de Canadiens français, instruits dans les deux langues, qui pourront réaliser les désirs de leurs patrons sans les exposer au ridicule. La plupart du temps, ces traductions d'un texte anglais sont faites à coups de dictionnaires par des gens ne sachant pas suffisamment le français, et si elles manquent de clarté et de concision, la faute n'en est pas à la langue. Pour le démontrer, on me permettra d'apporter ici deux exemples.

La Compagnie des tramways électriques de Québec a établi un service de correspondance pour lequel elle utilise un bulletin spécial qui porte au verso les conditions de ce service, en anglais et en français.

La version française, traduction du texte anglais, n'est pas heureuse. Elle comprend 99 mots, alors que la partie anglaise n'en compte que 83, et c'est là son moindre défaut.

Voici comment elle se lit :

« Ceci n'est pas un *billet d'arrêt définitif* et n'est pas transférable : il n'est bon seulement que du point de *Transfert* dans l'espace de quinze minutes à compter du poinçonnage en marge pour une course continue du jour de l'émission.

« Le *jour* et le *temps* poinçonnés devront être vérifiés et acceptés par le passager lorsqu'il reçoit ce billet, et en cas de différend entre le passager et le conducteur du char de *transfert*, le passager devra si le conducteur l'exige, payer le prix de la course et présenter ce billet avec requête pour redressement au bureau du gérant. »

La première condition énumérée est onéreuse pour le passager : *ceci n'est pas un billet d'arrêt définitif*. Celui qui accepte une fois un coupon de correspondance de la Compagnie des tramways semble être condamné à ne plus s'arrêter *définitivement* ; c'est un nouveau Juif errant, un véritable mouvement perpétuel. *Transfer, transférable* ne sont pas des mots français.

Permettez-moi maintenant de vous donner lecture d'une traduction que le secrétaire de notre Société a transmise au gérant de la Compagnie électrique :

« Ceci n'est pas un billet d'arrêt en route, mais une correspondance, personnelle et valable seulement le jour de sa délivrance, dans quinze minutes de l'heure poinçonnée en marge, pour continuation d'une course, à partir du changement de parcours.

« Le voyageur recevant ce billet devra vérifier et accepter le poinçonnement, et, au cas de différend avec un conducteur de correspondance, payer sa place, si celui-ci l'exige, et porter plainte en présentant ce billet à l'administration. »

Cette traduction, claire, précise, comprend 74 mots, alors que le texte anglais en contient 83. Il vous intéressera peut-être de savoir que la Compagnie a reçu cette traduction depuis dix-huit mois, mais qu'elle n'a pas encore jugé à propos de l'utiliser.

C'est encore une compagnie de Québec qui me fournira le deuxième exemple que j'ai à vous citer.

Dans le livret qu'elle fait distribuer à ses abonnés, la Compagnie de téléphone Bell donne en anglais certains avis généraux qu'elle a traduits en français de la manière suivante :

## INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

« Après avoir appelé le Bureau Central, enlevez le Téléphone du crochet et tenez le à l'oreille, jusqu'à ce que vous receviez une réponse de l'Échange. Donnez, à l'Opératrice le numéro de la station de l'abonné demandé, donnant le chiffres, du numéro séparément. Tel que « Un-quatre-deux-neuf, » au lieu de « Quatorze-vingt-neuf. » Tenez le Téléphone à votre oreille et l'Opératrice vous connectera avec la personne demandée et sonnera sa cloche, à moins que sa ligne soit engagée; dans ce cas elle vous avertira de la chose.

« Répondez aux appels de votre cloche promptement.

« Placez vous devant le Transmetteur du Téléphone, la bouche à peu près un pouce de l'ouverture. Parlez d'un ton naturel, distinctement et pas trop vite.

« Ne vous servez pas du téléphone pendant un orage de tonnerre. »

Cette malheureuse traduction, remplie d'anglicismes qui contribuent à augmenter les équivoques, compte 138 mots alors que le texte anglais en contient 124. Nous serions reconnaissant à la Compagnie de lui substituer la version suivante, qui est correcte, claire et précise, et ne comprend que 93 mots.

« Appelez le bureau central, décrochez le récepteur, portez-le à votre oreille, puis sur réponse du téléphoniste, indiquez le numéro de l'abonné demandé, en nommant les chiffres séparément: Un-quatre-deux-neuf et non quatorze-vingt-neuf. Attendez, en maintenant le récepteur contre l'oreille, la réponse de l'abonné, ou un avis du téléphoniste que la ligne n'est pas libre. La communication établie, parlez assez lentement, distinctement, sans élever la voix, les lèvres à un pouce environ du transmetteur.

« Répondez promptement aux appels. Ne vous servez pas du téléphone pendant les orages électriques. »

Ces deux exemples de la clarté, de la précision, de la souplesse et de la concision de la langue française suffiront non seulement à démontrer ses qualités comme langue commerciale, mais aussi les avantages que même à ce point de vue, elle possède sur l'anglais.

Malheureusement, Mesdames et Messieurs, les qualités d'une langue ne se retrouvent pas toujours chez ceux qui la parlent, et je suis bien forcé de confesser, tout en invoquant le bénéfice des

circonstances atténuantes, que notre français commercial, fortement entaché d'anglicismes et de termes impropres, a bien besoin de réforme, et que la Société du Parler français au Canada aura fort à faire pour accomplir chez nous l'œuvre d'épuration qu'elle poursuit.

Avant de vous faire l'aveu de nos fautes, je ferai remarquer que tous les mots anglais qui émaillent notre français commercial ne constituent pas des délits. Ainsi nous nous servons, pour désigner soit un mode de fabrication, soit une marchandise, ou même un vêtement, de certains mots anglais qui difficilement peuvent être bannis de notre langage, parce qu'ils n'ont pas d'équivalents français, ou bien qu'en France même l'usage les a acceptés.

Ainsi les grands magasins de Paris le *Louvre*, le *Bon Marché*, la *Belle Jardinière* offrent à leur clientèle masculine, des vestons en *tennis rayé*, des costumes *smoking* en *corkscrew* fantaisie, des culottes *jersey* et des pardessus en *covercoat* gris, genre *trip cord*, poches *raglan*. Pour les dames ils ont des jupes *homespun*, des jupons *mohair* et des chemisettes en *surah twill*. Les couvertures *mackinnaw* sont des mieux recommandées, ainsi que les imperméables *mackintosh* et les *ulsters*.

Le commerce canadien peut donc se servir de ces mots, quand l'usage français les a reconnus et fait enregistrer dans les dictionnaires.

Mais je ne veux pas réclamer la même indulgence pour les mots anglais dont notre langue possède les équivalents. Oh! pour ceux-là, pas de quartier; pourchassons-les sans trêve, écartons-les sans merci. Nos relations d'affaires avec les pays de langue anglaise leur ont ouvert la porte toute grande et ils sont entrés dans notre langue commerciale avec un sans gêne déplorable.

D'abord, haro sur le mot *set* qui s'est introduit dans nos salons, dans nos chambres à coucher et sur nos tables, qui pourvoit à la parure de nos femmes, garnit les plastrons de nos chemises, va même s'étaler dans nos bureaux de comptabilité et au milieu de nos amis. Qu'il cède la place à un *ameublement* de salon, de chambre à coucher, de salle à manger, à un *service* de vaisselle, une *parure* de diamants, une *garniture* de fourrures, de boutons, une *série* de livres, un *cercle* d'amis, une *société* choisie (qui chez nous vaut bien le *smart set*), un *groupé* de chasseurs, un *jeu* de broches à tricoter, etc.

Les mots *cash*, *bill*, *check*, reviennent aussi très souvent sur nos lèvres. Ainsi, au lieu d'acheter et de payer *comptant*, on fait ses transactions pour du *cash*, et à la fin de la journée la somme des valeurs en portefeuille ou l'*encaisse* est du *cash*; et le *caissier* qui en fait l'addition, puis l'*inscription* dans son *livre de caisse* avant de les remettre dans la *cassette*, est généralement le *cashier*, qui fait le *cash*, le dépose dans le *cash-box*, après en avoir fait l'*entrée* dans le *cash-book*. Il aura pris soin cependant de laisser un peu de *cash* dans le *cash register*, pour faire le *cash* le lendemain matin. Il pourrait sans plus de fatigue laisser un peu de *monnaie* dans l'*enregistreur mécanique de recettes* pour le *change* du lendemain.

Les *bills* de l'épicier, du boulanger ou du marchand, que nous payons soit avec des *bills* de cinq ou dix piastres, soit avec des *checks*, ne se trouvent pas surchargés s'ils deviennent des *notes* ou *factures*, que nous acquittons avec des *billets de banque*, voire même des chèques.

Le *shippeur* attache beaucoup d'importance au *bill of lading*, parce qu'il constitue le seul moyen de *checker* l'envoi des marchandises vendues *en approbation*, ou *C. O. D.*, et *shippées* par *express* ou par *freight*. L'*expéditeur* n'aurait-il pas autant de garanties, s'il se contentait d'un *connaissance* ou *récépissé*, pour *vérifier* l'envoi des marchandises vendues à *condition* ou *contre remboursement* et *expédiées* par *grande* ou *petite vitesse*?

Le mot *job*, compère et compagnon des coupables que je viens de condamner, devrait aussi disparaître des vitrines, des comptoirs et des réclames; ou plutôt, gardons-le pour la clientèle anglaise, mais lorsque nous parlons français, offrons en vente des *soldes* ou *occasions*.

Voilà quelques-uns des mots anglais qui reviennent avec le plus de persistance dans le commerce. Mais chaque *ligne* de marchandises, ou plutôt chaque *branche* du commerce, parce que *ligne* en ce sens est un anglicisme, a ses fautes à corriger.

Ainsi, chez les *marchands de vêtements* ou *confections*, on annonce du *ready-made*, ou *hardes-faites*. Le frac ou l'habit s'appelle *dress-suit*, la redingote *frock-coat*, la jaquette *morning-coat*, le gilet *veste*, et le complet à devants droits ou croisés devient un *habillement* à *simple* ou *double breast*. Presque toujours les salopettes sont des *overalls*.

Dans les magasins qui ne vendent que des articles pour hommes, qu'on appelle *gents' furnishings*, les maillots sont des

*sweaters*, les gants de chevreau fourrés des gants de *kid doublés*, les boutons de collets et de manchettes des *studs*, certaines cravates des *scarfs*, et les pinces qui les retiennent des *scarf holders*. Si le client désire acheter des *camisoles* de laine *fleeced*, le marchand ne pourra lui vendre autre chose que des *gilets de tricots molletonnés*.

Les dames, paraît-il, commettent aussi quelques anglicismes. Mais ne soyons pas trop sévères et rappelons-nous qu'elles y sont plus exposées que les hommes. Ayant plus de loisirs, beaucoup plus d'emplettes à faire, elles vont *shopper* plus souvent.

Aussi savent-elles que les *bargains* se vendent au *basement*, mais que les *veilings*, les *nets*, les *baby ribbons*, l'*insertion*, le *nun's veiling*, les *braids*, *braids* médaillons, *braids* à finir, les mouchoirs et les serviettes *hem stitched* se trouvent au premier, tandis que le rayon des tapis et des meubles, des *rugs*, des *side-boards*, des *racks* de passage est au deuxième. Une simple remarque, un appel au patriotisme de la femme canadienne-française, et tout cela se transformera. Elle ira désormais voir les *soldes* et les *occasions* au *sous-sol*; puis, au rez-de-chaussé, elle demandera du *tulle à voilettes*, du *filet*, des *petits rubans*, de l'*entre-deux*, du *voile*, de la *passenterie*, du *galon*, du *lacet* médaillon, du *lacet* à finir, des mouchoirs et des serviettes avec *ourlets à jour*; enfin, au second, elle achètera des *carpettes*, des *buffets*, des *patères*, etc.

Cette courte énumération suffit pour démontrer avec quelle profusion nous nous servons de mots anglais dans le commerce, alors qu'il serait si facile de les remplacer par leurs équivalents français. C'est sans doute notre principal défaut; mais nous n'avons pas que celui-là.

Nous employons encore, dans notre langue commerciale, une foule de termes impropres, qui sont absolument français, si l'on s'en tient à leur forme écrite ou parlée, mais auxquels, par intervention, nous donnons la signification de mots anglais de forme similaire. Ainsi le marchand sollicitera votre *patronage*, au lieu de votre clientèle; on le dira bien *encouragé*, si son magasin est bien achalandé; quelquefois nous emploierons *composition* pour arrangement, *décharge* pour quittance, *envoi* pour facture, *ordre* pour commande, *compétition* pour concurrence, *défalcation* pour malversation, etc.

Il arrive encore que nous donnions à certains mots français un sens détourné qui manque souvent de justesse et de précision. Ainsi nous disons: *poignets* pour manchettes, *cols* pour faux-cols,

*jacquette* pour chemise de nuit, *matinée* pour chemisette, *barré* et *carreauté* pour rayé et quadrillé, *postillon* pour facteur, *tapisserie* pour papier tenture, *moulin à coudre*, *moulin à farine*, *moulin à scie*, *moulin à carder*, *moulin à coton* pour machine à coudre, minoterie, scierie mécanique et carderie, filature, etc.

Enfin, nous pourrions ajouter que nous employons des mots qui peuvent sembler étranges à certaines oreilles, parce qu'elles n'ont pas l'habitude de les entendre, mais qui ont une désignation juste et sont bien français.

Ainsi vous entendrez dire en France brosse à tête, brosse pour parquet au lieu de brosse à cheveux, brosse à plancher, et blaireau pour savonnette. La bande d'étoffe ou de coton qui relève, retient un rideau et le fixe au mur s'appelle l'embrasse, la cuillère à pot s'appelle louche; on distingue aussi entre essuie-main et serviette, parasol et ombrelle, banqueroute et faillite; même nos claques seront des galoches ou des caoutchoucs; mais il est ici nécessaire d'une science de la propriété des termes qu'il nous est difficile d'acquérir en un jour.

Voilà, Mesdames et Messieurs, aussi brièvement qu'il m'a été possible de le dire, les plus grands méfaits du commerce envers la langue française. Nous avons évidemment beaucoup à faire pour donner à notre langue commerciale la correction, la clarté et la précision qui lui conviennent. Certes, les fautes sont nombreuses et le travail d'épuration sera long et pénible, mais avec un peu de bonne volonté les progrès seront faciles et rapides.

Déjà, depuis la fondation de la Société du Parler français au Canada, nous avons pu constater chez nos hommes d'affaires le désir de restituer à la langue française toute sa pureté en la purgeant des anglicismes et des termes impropres qui la déparent. Nous pourrions citer entre plusieurs exemples celui de notre grande maison de nouveautés de Québec, dont le catalogue et les annonces-réclames sont soigneusement préparés par un expert. Aussi le public les lit avec intérêt, car il n'est obligé à aucun effort pour en saisir le sens et la portée.

Il semble que le commerçant a pris conscience que son rôle dans les sociétés modernes est agrandi considérablement. Les changements survenus dans les moyens de communication et le développement prodigieux des échanges ont fait du commerce et de l'industrie deux facteurs indispensables du progrès. Grâce aux admirables découvertes de la science, à leurs applications pratiques,

ils ont conquis dans les sociétés modernes, une place qui ne saurait plus leur être contestée. Par les capitaux immenses qu'ils détiennent, par les multitudes innombrables auxquelles ils commandent, les marchands et les industriels sont investis d'une sorte de souveraineté, et les titres de « rois », de « capitaines » donnés aux principaux d'entre eux, ne sont que la traduction, peut-être un peu ironique mais au fond très-exacte, des sentiments qu'ils inspirent à l'opinion publique.

Mais « noblesse oblige », et le commerçant et l'industriel comprennent que pour être à la hauteur de la position qui leur est faite, il leur faut une formation plus sérieuse, une instruction et une éducation plus soignées, en un mot il faut qu'ils soient préparés à leur mission économique et sociale.

Autrefois un peu de routine pouvait suffire, à la rigueur ; aujourd'hui tout est changé, les procédés de production et d'échange se transforment et se perfectionnent sans cesse, et dans les luttes de l'avenir, la victoire appartiendra aux mieux informés, aux plus instruits, aux mieux préparés.

Or, Messieurs, les hommes d'affaires canadiens-français veulent faire face à ces exigences de la vie moderne. ils comprennent que pour conserver à la province de Québec la place brillante qu'elle occupe dans le Dominion, il est indispensable de former dans le commerce comme dans les autres domaines de l'activité publique, une élite qui soit au courant des méthodes nouvelles et sache tirer profit de nos immenses ressources.

La résolution adoptée hier par la Chambre de commerce et nommant un comité chargé d'étudier les meilleurs moyens à prendre pour assurer la fondation d'une école supérieure de commerce à Québec n'est que l'expression de cette conviction.

La Société du Parler français au Canada à l'heureuse idée d'appeler à figurer au programme de cette séance des représentants des arts libéraux et des arts usuels. Puissent ceux-ci continuer à se fréquenter dans cette enceinte !

C'est l'institution qui nous donne l'hospitalité ce soir qui a formé les hommes éminents, qui dans le clergé et dans les différentes professions libérales font l'honneur de notre pays.

Ne serait-il pas désirable que les représentants du commerce, après avoir mis à sa disposition les ressources nécessaires, lui confiassent le soin de former les « sujets de valeur » dont ils ont si grand besoin ?

Alors l'œuvre de réforme tentée par la Société du Parler français au Canada serait assurée. Notre langue commerciale aura retrouvé toute sa pureté, toute sa précision, le jour où les jeunes gens qui se destinent au commerce graviront les degrés de cette estrade pour recevoir des mains du recteur de l'Université Laval, le diplôme de licencié ou de docteur ès-sciences, commerciales.

PHILIPPE-J. PARADIS.

---

**A Saint-Hyacinthe.**—On l'a vu par les rapports de l'archiviste et du secrétaire de la Société du Parler français, l'enquête sur le franco-canadien se poursuit heureusement. Il est à désirer que le parler soit étudié dans chaque région et sur des sujets autochtones. Nous avons aujourd'hui des correspondants dans presque tous les comtés de la Province; mais le Comité d'étude et le Bureau de direction cherchent toujours à améliorer nos méthodes d'observation, à organiser sur des bases plus solides encore et plus sûres le travail des correspondants. Les cercles d'étude, par exemple, et les sociétés littéraires établis dans les collèges peuvent nous rendre les plus grands services. Plusieurs maisons d'éducation nous ont offert leur concours et nous ont demandé d'aller organiser parmi leurs professeurs et leurs élèves le travail d'enquête dont ceux-ci veulent bien se charger. C'est pour établir un cercle de ce genre que l'archiviste et le secrétaire de la Société se sont rendus, le 20 janvier dernier, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, où ils ont donné une conférence sur le parler français au Canada. Nous comptons au Séminaire de Saint-Hyacinthe de nombreux et fidèles amis; leur concours précieux, joint à celui des correspondants isolés que nous avons déjà dans le district, assure le succès de l'enquête dans cette partie du pays.

# LEXICOLOGIE

## FRANCO-CANADIENNE

### LA VIEILLE GRANGE

ou la grange construite au Canada, au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle, en pièces de bois équarries à la hache, sans clous pour les assemblages, et couverte en chaume

#### I.—Charpente extérieure

**Blocs** (*blók*).—Massifs en bois ou en pierre dont se composent les piliers.

**Chanquier** (*cāké*).—Chantier.

**Carré** (*kàré*).—Partie de la charpente comprise entre le *châssis* et la base du comble.

**Châssis** (*cási*).—Ensemble des pièces, soles et lambourdes, mises en état, qui forment la base du *carré* et de la charpente intérieure.

**Chevrons** (*cævrō*).—Pièces du comble, posées obliquement, qui s'appuient sur la sablière et le faitage.

**Chevrons volants** (*cævrō volā*).—Arbalétriers qui supportent le sous-faite. Reliés deux à deux par un entrait, ils forment avec ce dernier l'assemblage triangulaire qu'on appelle *ferme*.

**Comble** (*kō:b*).—Partie du bâtiment qui surmonte le *carré* en formant deux pans ou versants égaux sous un angle dont le sommet est appelé *faîte*.

**Faitage** (*fèta:j*).—Longue pièce qui va de la pointe d'un pignon à celle de l'autre, et sur laquelle s'appuient les chevrons.

**Grand'porte** (*grā pòrt*).—Large ouverture comprise entre la sole, la sablière et les poteaux d'huissierie. Fermée par une porte charretière qui s'ouvre en deux côtés tournant sur pivots.

**Pignon** (*pinō*).—Partie triangulaire du comble, qu'encadrent à l'extrémité du toit la sablière et le premier chevron de chaque versant.

**Piliers** (*pilyé*).—Appuis en bois ou en pierre qui supportent le *châssis*.

**Poteaux** (*pótó*) de la grand'porte.—Poteaux d'huissierie, posés verticalement entre la sole et la sablière qu'ils supportent, et qui reçoivent dans une profonde rainure, mortaisée dans l'une de leurs faces, les pièces du trumeau adjacent.

**Poteau de refente** (*pótó de rfā:t*).—Poteau de refend ayant même fonction que les précédents, mais à deux rainures pratiquées sur faces opposées, et placé entre deux trumeaux.

**Sablière** (*sābliye:r*).—Pièce qui couronne et encadre le *carré*. Formant en même temps la base du comble, elle est entaillée en dessus comme en dessous de toutes sortes de façons: mortaises ordinaires, à gueule de loup, à mi-bois, à queue d'aronde, etc.

**Solage** (*sòlà:j*).—Ensemble des piliers qui soutiennent la *sole*.

**Sole** (*sòl*).—Longue et grosse pièce sur laquelle est assis le *carré* et qui forme le cadre du *châssis*.

**Travée** (*tràvè*).—Trumeau. Voir *Trémeau*.

**Trémeau** (*trémò*).—Trumeau, partie du mur comprise entre le coin du *carré* et un poteau de refend, ou entre deux poteaux de refend.—La largeur du trumeau est celle de la *travée*. La vieille grange a trois travées; celle du milieu, plus étroite, forme, à l'arrière du *carré*, le fond de la *batterie*, et est occupée, au front, par la *grand'porte*.

## II.—Charpente intérieure'

**Aiguilles** (*égwiy*).—Pièces verticales de quatre ou cinq pieds de long, posées entre le faitage et le sous-faite à chaque intervalle de six à huit pieds, et reliées entre elles par des croix de Saint-André.

**Chandelles** (*cādèl*).—Poteaux qui soutiennent le sous-faite, ordinairement au nombre de quatre: deux aux pignons et deux reposant sur les poutres de la *batterie*.

**Crible** (*krib*).—Quadrillage fait de perches, placé au fond d'une *tasserie* pour tenir le grain au-dessus du sol.

**Croix de Saint André** (*krwà dè sèt ādré*).—Deux pièces qui se croisent en forme d'X.

**Farme** (*fārm*).—Ferme. V. *Chevrans volants*.

**Garde-grains** (*gårdgré*).—Assemblage en planches formant clôture chaque côté de la *batterie*.

**Goussette** (*gusèt*).—Gousset, pièce qui consolide l'assemblage de deux soles ou de deux sablières aux angles du *carré*.

**Guette** (*gèt*).—Pièce de bois mise en contre-fiche pour consolider un assemblage.

**Jambe de force** (*jā:b dè fòrs*).—Pièce verticale reposant sur une poutre ou sur une sablière par un bout et soutenant par l'autre un chevron volant.

**Lambourde** (*lāburd*).—Pièce qui supporte le *pontage*.

**Liens** (*lyé*).—Pièce placée obliquement aux angles formés par la rencontre, par exemple, d'une chandelle avec la sablière.

**Lisse** (*lis*).—Pièce qui couronne le garde-grain.

**Parche chaude** (*parc cò:d*).—Perche chaude, longue perche qui traverse en diagonale un versant du toit, encastree dans une mortaise à mi-bois à tous les chevrons, pour les tenir en place et affermir leur ensemble.

**Pontage** (*pōlà:j*).—Tablier du pont de la *batterie*.

**Poteau de la batterie** (*pótó d la bātri*).—Chandelle qui soutient la poutre à son milieu, posant sur la semelle du *pontage* et ayant à sa partie inférieure sur deux côtés opposés une rainure dans laquelle s'encastrent les planches du garde-grain.

**Poudres** (*pūdr*).—Poutres, grandes et grosses pièces équarries placées horizontalement à la hauteur du *carré*, au-dessus de la *batterie*. Leurs bouts taillés en tenons sont insérés et chevillés dans des mortaises pratiquées aux extrémités supérieures des poteaux de refend qui tiennent le trumeau du fond de la *batterie*.

**Sour-faite** (*surfè:t*).—Sous-faite, longue pièce parallèle au faitage passant sous le pied des aiguilles et appuyée sur les chandelles et les faux-entrants de la ferme.

**Sumelle** (*sumèl*).—Semelle, pièce équarrée plus large qu'épaisse recouvrant le bord du tablier de la *batterie* et qui sert de base au garde-grain.

### III.—Accessoires

**Amblette** (*āblèt*).—Morceau de bois taillé en forme de fer à cheval pour retenir sur son pivot l'axe d'un vantail de la grande porte.

**Batterie** (*bàtri*).—Grand espace laissé libre entre les *tasseries*, occupant toute la travée du centre, pour permettre à la *grande charette* chargée de foin ou de grains d'y pénétrer aisément. L'accès en est facilité par une plateforme inclinée, en pierre ou en bois, qui monte du sol au pied de la grande porte; et la voie se continue à l'intérieur sur un pont qui se développe jusqu'au fond du bâtiment.

Ce pont recouvert en *croûtes* épaisses, bien jointes et bien affleurées, sert d'aire à battre; de là vient à toute cette partie de la grange le nom de *batterie*.

**Billot** (*biyó*).—Gros tronçon de bois en grume destiné à être scié en bois de charpente ou de menuiserie.

**Bouquette** (*bukèt*).—Bouquet, tête d'un jeune sapin orné de fleurs artificielles et de brimborions aux couleurs éclatantes que l'on *plante* au sommet de la grange, quand on a fini d'en monter la charpente. C'est le signal de réjouissances qui commencent par un repas, auquel sont conviés tous ceux qui ont pris part à la *corvée*.

**Cale** (*kal*).—Morceau de bois ou de pierre, mince et de forme angulaire, que l'on enfonce entre l'appui et la pièce horizontale que l'on veut mettre de niveau.

**Croûtes** (*krut*).—Les premières planches que les scieurs de long enlèvent au *billot* pour l'équarrir.

**Etemparche** (*ètāpàrc*).—*Étemperche*, barre qui sert à tenir fermée la grande porte.

**P'tite porte** (*plit port*).—Petite porte pratiquée dans l'un des vantaux de la grande.

**Pivot** (*pivó*).—Petite concavité pratiquée sur la sole, à l'endroit où pivote l'axe d'un battant de la grande porte.

**Renvoi d'eau** (*rāvwè dó*).—Planche inclinée dans sa largeur et couchée sur la sablière, sous le pied des planches verticales formant le lambris du pignon, pour empêcher les eaux pluviales de couler sur le mur du *carré*.

**Rossignol** (*rosinol*).—Morceau de bois servant à boucher un joint mal ajusté.

**Taquette** (*tâket*).—*Taquet*, espèce de verrou en bois pour tenir la petite porte fermée.

#### IV.—Autres termes usités

**Affleurement** (*aflèrmā*) (à l').—(Assembler deux pièces de bois) de manière à présenter une surface plane.

**Agrains** (*agré*).—Bales, paillettes, grenailles séparées du bon grain par l'action du van ou au moyen du plumeau dont se sert le vanneur.

**Airée** (*éré*).—Quantité de gerbes déliées et étendues que peut tenir la *batterie*, et que l'on va battre au fléau en une seule fois.

**Arganeau** (*argânó*).—Organeau en cuir qui relie les deux chapes du fléau.

**Balette de la batterie** (*bàlèt dè la bàtri*).—Balai, faisceau de harts de *bleuassin*, dont on se sert comme d'un balai pour nettoyer la *batterie* avant d'étendre une airée.

**Battants** (*batā*) (ouvrir à deux).—Porte qui ouvre en deux; la grande porte ouvre à deux battants.

**Battage au flau** (*bàtà:j ó fló*).—Action de battre au fléau.

**Batte** (*bât*).—Partie du fléau qui s'abat sur le grain.

**Battée** (*bàté*).—1. syn. de *airée*.

2. temps que l'on met à battre une *airée*.

**Bavelle** (*bàvèl*) (tailler en).—Tailler en biseau.

**Bloquer** (*blòké*).—Mettre en divers endroits, principalement sous les coins du *châssis* de la grange, de gros morceaux de bois ou de pierre pour niveler la base de l'édifice et pour la soustraire à l'humidité en l'élevant ainsi au-dessus du sol.

**Carré de pois, de blé, d'avoine**.—*Carré* a ici le sens de *tasserie*.  
V. ce mot.

**Coche** (*kòc*).—Petite entaille faite sur une pièce de bois.

**Cocher** (*kòcé*).—Marquer d'une coche. On *coche* les chevrons aux endroits où l'on attache les *gaulés*.

**Cointer** (*kwété*).—Coincer, enfoncer un coin dans la pointe d'une cheville traversant un assemblage de part en part.

**Correyer** (*korèyé*).—Corroyer un morceau de bois, c'est le rendre plan sur toutes ses faces.

**Courvée** (*kurvé*).—*Corvée*, journée d'ouvrage que donnent des voisins et des amis pour aider quelqu'un à *tailler* et à monter la charpente de la grange.

**Déligner** (*dèliné*).—Rendre droit le bord d'une planche ou d'une pièce quelconque.

**Encadrage** (*ākàdrà:j*).—Encadrement.

**Encaver** (*ākàvé*).—Enclaver une cheville, la planter, l'enfoncer.

**Enchâtrage** (*ācātra:j*) de la porte.—L'encadrement de la porte.

**Echiquette** (*ēcikèt*) (en).—*En échiquet*: poser dans l'ouverture d'un angle droit formé par la rencontre de deux pièces horizontales, une autre pièce de manière à rendre l'angle isocèle.

**Gosser** (*gòsé*).—Dégrossir, amaigrir avec la hache un morceau de bois.

**Grand'charette** (*grā càrèt*).—Voiture spéciale, munie de ridelles et d'échelettes, avec fond planchéié et montée sur deux roues, pour engranger les moissons.

**Gueule de loup** (*gàl dè lu*).—Mortaise d'entement ayant par ses joues quelque analogie avec la gueule d'un loup.

**Longueurs** (bois en) (*bwá ā lōgà:r*).—Bois en grume déjà tronçonné, mais qui peut l'être encore selon l'usage que l'on veut en faire.

**Mortoise** (*mortwè:z*).—Mortaise, trou creusé au ciseau ou au *piochon* dans une pièce de bois, de la forme du tenon qu'il doit recevoir.

**Onglette** (*ōglèt*) (tailler en).—Tailler en biseau les bouts de deux pièces de bois qui se rencontrent sous un angle droit.

**Pièces su pièces** (*pyès su pyès*) (bâti).—Se dit d'un bâtiment dont les murs se composent de pièces de bois équarries et posées l'une sur l'autre.

Aux angles du *carré*, ces pièces s'assemblent dans des entailles en queue d'aronde, tandis qu'ailleurs elles sont encastrées et chevillées dans la rainure latérale d'un poteau de refend.

**Poser su l'camp** (*pózé su l kâ*).—Poser de champ; c'est poser une pièce de bois, plus large qu'épaisse, de manière que les côtés les plus larges soient verticaux.

**Queue d'éronde** (*kâ dérō d*).—Queue d'aronde ou d'hironde: tenon dont la forme ressemble à la queue d'une hirondelle.

**Rambris** (*rābri*) du **pignon**.—Lambris du pignon, assemblage de planches qui bouche le pignon.

**Rance** (*rās*).—Longue et grosse pièce de bois dont on se sert comme d'un levier pour soulever une partie de la charpente et la bloquer.

**Répousse** (*rēpus*).—Grosse pièce de bois que l'on appuie sur un poteau de refend pour l'empêcher de se disloquer sous la poussée du comble.

**Sifflette** (*en*) (*ā siflèt*).—(Taillé) en sifflet, en biseau.

**Tailler** (*tá:yé*) la **grange**.—En exécuter le devis, préparer toutes les pièces de la charpente, les mesurer, les couper d'une manière propre aux différentes fonctions auxquelles elles sont destinées, tailler les mortaises, les tenons, les onglets, etc., de telle sorte que ce travail minutieux fini, il n'y a plus que le levage à faire.

**Tasserie** (*tá:sri*).—Endroit à l'intérieur de la grange où l'on entasse les moissons.

**Trou à bales** (*tru a bál*).—Espace ménagé sous le grain de la *tasserie* et qui donne sur la *batterie*, pour déposer les vannures, bales, grenailles.

**Trou de la batterie**.—Petite ouverture pratiquée dans le fond de la *batterie* pour donner de l'air et de la lumière.

## BIBLIOGRAPHIE

---

M. l'abbé Victor-A. HUARD, A. M. *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène*. Deuxième édition. Québec (H. Chassé), 1906.

Écrire un livre technique sérieux, après y avoir consacré douze années d'étude et de préparation prochaine ou éloignée; puis voir ce livre—lequel, de sa nature, ne s'adresse pas au grand public—couronné par un succès de librairie sans égal dans les annales de notre littérature scientifique: voilà ce dont nous félicitons cordialement l'auteur du nouveau *Traité élémentaire de zoologie et d'hygiène*. Evidemment, s'il nous était permis de nous servir d'un cliché dont on abuse trop souvent, nous devrions dire, en face de cette vente merveilleuse, que le besoin d'un tel ouvrage se faisait vivement sentir. M. l'abbé Huard a donc eu bonne raison d'affirmer, dans la préface de la seconde édition, qu'il concevait «de belles espérances pour la culture des sciences chez nos compatriotes».

L'auteur nous dit qu'il revendique pour son livre «le mérite d'une suffisante exactitude scientifique», que «chacune des phrases a été rédigée avec un soin extrême», et qu'il serait surpris «que l'on pût relever dans ces pages plus que des imperfections de détails, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éviter complètement». Pour cette deuxième édition, il a revu «le texte avec le plus grand soin, améliorant le phraséologie pour la rendre plus claire, et parfois donnant à certains détails plus d'exactitude scientifique».

Le livre de M. l'abbé Huard est un excellent manuel, étant donnée la compétence du directeur du *Naturaliste canadien*, et sa valeur indiscutable d'écrivain.

Les gravures, empruntées à différents manuels, sont nombreuses et de nature à faciliter l'intelligence du texte. Cependant nous croyons que le mode de reproduction employé a été parfois quelque peu défectueux. L'auteur sera le premier à le

reconnaître. Ainsi quelques-unes laissent à désirer au point de vue de la netteté, et les élèves auront peut-être quelque difficulté à en débrouiller les légendes. Telles sont, entre autres, du moins à notre avis, celles des pages 61, 62, 94 et 130. Si nous l'osions, nous ajouterions que d'autres gravures, par exemple celles des pages 102 et 103, nous paraissent trop compliquées, nous voulons dire trop chargées de détails. Nous ne croyons pas que les élèves, qui, en somme, ont relativement peu de temps à consacrer à la zoologie, se donnent la peine d'apprendre, et encore moins de retenir ces *cartes* de la masse encéphalique, cartes très complètes, nous le voulons bien, mais, par suite, un tant soit peu embrouillées, étant donnée leur petite dimension. Le professeur en tirera sans doute profit pour lui-même, à la condition toutefois qu'il trouve ailleurs l'explication détaillée de plusieurs termes qu'il ne comprendra guère, si ses connaissances ont été exclusivement puisées dans le livre dont nous nous occupons en ce moment. Qui lui dira, par exemple, ce que c'est que le nerf pathétique, le nerf trijumeau, le nerf pneumo-gastrique, le nerf spinal, le petit nerf de wrisberg?

Nous pensons que de simples schémas auraient pu remplacer avec avantage quelques-unes de ces figures trop chargées que donnent l'auteur, et qui se rapportent à l'encéphale, au cœur, aux muscles, à l'œil, etc. C'eût été beaucoup plus facile à comprendre et à retenir. C'est un peu dans ce sens d'ailleurs que semblent avoir agi les quelques auteurs de zoologie que nous avons consultés.

Dans le même ordre d'idées, nous aurions été bien aise de trouver plus courte, beaucoup plus courte, la partie de l'ouvrage qui a trait à l'anatomie et à la physiologie humaine. Il n'y a pas lieu d'espérer que jamais les élèves de nos collègues, sous prétexte d'étudier la zoologie, veuillent en apprendre bien long sur ces deux branches de la science médicale. Et, après tout, nous ne voyons pas que cela soit si nécessaire. Qu'ils saisissent bien les grandes lignes de la structure du corps humain, qu'ils comprennent suffisamment le rôle de nos organes, très bien ! Mais qu'ils réservent à plus tard, si cela leur devient plus immédiatement utile, l'étude détaillée de tout ce mécanisme.

Sans doute, le difficile est ici de savoir où finissent les généralités nécessaires et où commencent les détails superflus. C'est là un point où l'appréciation personnelle joue un grand rôle et sur lequel les opinions peuvent varier. Cependant nous croyons

que, dans un manuel de zoologie, c'est faire un peu large la part de ces généralités que d'y consacrer presque les deux tiers de l'ouvrage, et de n'en réserver qu'un tiers pour la description des espèces. Les élèves profiteraient plus, nous semble-t-il, si, après une étude très sommaire du corps humain, on leur donnait une description plus étendue des espèces indigènes, en y ajoutant des détails bien choisis sur la manière de vivre de nos animaux. Nous sommes surtout convaincu que ces zoologistes en herbe s'y intéresseraient davantage.

On dit que M. l'abbé Huard est à préparer un autre manuel, spécialement destiné, celui-là, aux élèves de nos collègues. Qu'il nous permette de lui demander s'il ne serait pas à propos d'orienter son nouveau livre dans le sens que nous venons de dire. Il ne faut pas avoir une longue expérience de l'enseignement pour se convaincre que ce n'est pas toujours les bonnes et savantes choses que l'on dit et que l'on détaille aux élèves à bouche que veux-tu, qu'ils retiennent le mieux, mais plutôt les faits, qui les intéressent davantage. Et cela, dans nos collègues, s'applique surtout, et tout naturellement, à une science qui n'entre pas encore de droit dans la catégorie des matières exigées aux examens, et sur lesquelles il n'y a pas de programme officiellement défini.

De la partie, «hygiénique» de l'ouvrage, nous ne dirons rien. L'hygiène, ou la science de la santé, est avant tout une science humaine et ne se rapporte que de très loin à la zoologie générale.

Nous ne voulons pas, à propos d'inexactitudes possibles, faire à notre ami une querelle d'allemand. Cependant nous nous demandons si l'on peut bien écrire que le pied des pachydermes se termine par *un* sabot; nous croyons que cela doit se dire plutôt de chacun des doigts. Plusieurs faits parfaitement constatés établissent nettement que le zèbre se dompte assez facilement, surtout s'il est pris jeune; et dire qu'il est à peu près indomptable est peut-être forcer la note. Le bison américain se rencontre encore à l'état sauvage; il y en a, ainsi, un troupeau de plusieurs centaines au Parc National, dans le Wyoming, sans parler de celui de Banff. Les pics ne se contentent pas de découvrir sous l'écorce les insectes dont ils se nourrissent; ils attaquent profondément le bois des tiges. L'aigle à tête blanche est presque aussi commun, croyons-nous, que l'aigle doré. Les noctiluques remontent plus haut que Tadoussac; on en voit souvent à la Rivière Ouelle.

Nous demandons pardon à l'auteur de signaler ces minuties, si tant est que cela en vaille la peine. Notre excuse sera qu'il n'y a rien en tout cela qui soit de nature à enlever de la valeur à son livre. Ce sont bien, tout au plus, de ces « imperfections de détail, qu'il n'est au pouvoir de personne d'éviter complètement ». D'ailleurs, les qualités réelles de l'ouvrage n'en sont pas sensiblement diminuées, et nous terminerons par ce mot d'Horace, qui résume toute notre pensée :

Ubi plura nitent... non ego paucis  
Offendar maculis.

---

C.-E. DIONNE, A. M., etc. *Les Oiseaux de la province de Québec*. Québec (Dussault & Proulx) 1906, in-8°, VIII, 414 pp.

En 1883, M. Dionne publiait un premier volume intitulé : *Les Oiseaux du Canada*. A vrai dire, *Les Oiseaux de la province de Québec* en sont comme la réédition. Au reste, c'est un peu de cette façon que l'auteur lui-même envisage son livre. Mais si l'on tient compte de tous les changements que l'on constate dans cette prétendue seconde édition, on est vite convaincu que c'est plutôt un nouvel ouvrage que l'auteur nous donne, tant est complet le remaniement de la matière, tant sont nombreuses et importantes les additions qu'un quart de siècle d'études et d'observations lui ont permis d'y apporter.

Le texte primitif—nous voulons dire, ce qui en reste—a été revu avec le plus grand soin; de nombreuses gravures ont été ajoutées et la classification mise au courant des systèmes en vogue de nos jours; certains détails de mœurs, empruntés aux traités classiques, sont cités à point, comme pour rompre la monotonie des descriptions techniques; en un mot, ce livre n'a que de lointaines relations avec son aîné, et, hâtons-nous de le dire, il reste un livre excellent à tous égards.

L'auteur a restreint son cadre aux seuls oiseaux de notre province, et nous devons l'en féliciter. Il a pu, de cette façon, être plus précis et plus complet. Non pas certes qu'il prétende, même dans ces conditions, décrire toutes nos espèces locales. Cette tâche est quasi impossible à un seul homme. Pour y arriver, il faudrait en effet être partout à la fois, ou encore avoir le concours

éclairé d'observateurs entendus et consciencieux, dispersés dans tous les coins du pays, ce qui est irréalisable. Aussi, M. Dionne est-il le premier à admettre que son ouvrage ne dit peut-être pas tout ce qu'il y aurait à dire, et que de nouveaux renseignements devront nécessairement y être ajoutés plus tard, à mesure que les ornithologistes multiplieront les observations et les découvertes.

Cependant, si on peut dire que ce livre présente quelques lacunes au point de vue des espèces étudiées, nous aurions grand tort de le croire incorrect. M. Dionne a travaillé, nous en sommes certain, sur le vif. Les oiseaux qu'il décrit, il les a vus et étudiés, soit en liberté, soit dans sa magnifique collection personnelle, soit dans celle de l'Université Laval. Il nous donne donc ce que nous appellerions volontiers de la science vécue, par opposition à cette science livresque, qui s'acquiert par la pratique des traités et des manuels. Et nous croyons que c'est là de la bonne science, de celle qui compte auprès des spécialistes, la seule d'ailleurs qui assure à un ouvrage une véritable valeur.

En 1889, M. Dionne publiait un *Catlogue des oiseaux de la province de Québec*. Cette modeste brochure lui assurait déjà, à l'époque de son apparition, un rang distingué parmi les ornithologistes, et ces derniers n'ont jamais hésité à en tirer parti, la citant comme un document absolument sûr, digne de toute confiance. C'était reconnaître hautement la compétence de l'auteur. Le livre dont il s'agit aujourd'hui peut être regardé comme le complément, le développement de ce catalogue, et nous ne doutons pas qu'il soit tout aussi bien accueilli par les spécialistes canadiens et américains.

Les gravures, très nombreuses, très nettes et bien choisies, complètent heureusement le texte. Nous regrettons cependant que l'auteur n'ait pas jugé à propos de placer chacune d'elles en regard de cette partie du texte qui donne la description de l'espèce à laquelle elle se rapporte, au lieu de les réunir en nombre sur une même page. Il y a lieu de croire que les circonstances ne le lui ont pas permis. Toutefois, on nous permettra de croire que l'ouvrage y eût gagné en clarté, et que, pour les gens pressés, la lecture en eût été plus facile et plus profitable.

Le volume se termine par un index très complet. On y trouve, par ordre alphabétique, les noms scientifiques, ainsi que les noms populaires français et anglais. Cet index sera très utile à

ceux qui désireront avoir des détails sur une espèce en particulier. Il leur évitera l'ennui de feuilleter inutilement des pages et des pages, avant de trouver ce qui les intéresse.

M. Dionne ne pose pas en écrivain; il n'a pas voulu offrir à ses lecteurs une œuvre de haute littérature. Aussi fera-t-il bien de ne pas prendre trop au sérieux les quelques remarques qui pourraient lui être faites sur ce point. Il a écrit un excellent livre de science. Il a mis le meilleur de ses connaissances personnelles, et nous devons, avant tout, lui en savoir gré. Espérons que son succès de vente sera à la hauteur de son mérite.

C. LAFLAMME, p<sup>tr</sup>e

---

N.-E. DIONNE. *Samuel de Champlain, sa vie, ses voyages.* Tome II, Québec, 1906, in-8°, VII + 559 pages.

Depuis de longues années M. le docteur Dionne étudie notre histoire et il s'est attaché plus particulièrement à ce qui concerne nos origines. En 1889, il publiait son *Jacques-Cartier*<sup>(1)</sup>; deux ans plus tard, il faisait paraître *la Nouvelle-France de Cartier à Champlain*<sup>(2)</sup>.

Les recherches poussant aux recherches, une découverte en amenant une autre, M. Dionne se trouva bientôt assez riche de matériaux, pour entreprendre une biographie détaillée du fondateur de Québec et en 1891, il nous donnait le premier volume<sup>(3)</sup> de cet ouvrage dont le second devait se faire attendre quinze années, «des circonstances indépendantes de sa volonté» ayant empêché l'auteur de le publier plus tôt.

Le premier volume s'arrêtait à l'année 1615. C'est, avec l'histoire de la jeunesse de Champlain, le récit de ses voyages, de ses découvertes en Acadie, de la fondation de Québec et des sept années qui suivirent. On reconnaît déjà en lui, le voyageur intrépide, l'homme d'énergie, l'administrateur par excellence. Mais ce n'est pas tout de faire des découvertes, de fonder des établissements; il faut maintenir, développer, fortifier les œuvres commencées et c'est à quoi le fondateur de Québec a consacré les vingt dernières années de sa vie.

---

(1) Québec, in-12, 332 pages.

(2) Québec, in-8°, 400 pages.

(3) Québec, in-8°, XVIII + 430 pages.

Dans le volume qui vient de paraître, l'auteur nous montre son héros travaillant sans relâche, au bien de la colonie, luttant contre l'indifférence, parfois même contre l'hostilité des compagnies, cherchant au dehors des protecteurs et des amis, pendant qu'il s'efforce de maintenir au dedans cette paix sans laquelle rien de stable ne saurait être fait. Laisse à ses propres ressources, souvent rebuté, mais jamais découragé et toujours égal à lui-même, Champlain va droit son chemin, au milieu de difficultés, faites, ce semble, pour effrayer les âmes les mieux trempées.

C'est ce qui ressort de la lecture de ce volume où les détails abondent, non seulement sur Champlain et ses collaborateurs mais encore sur Québec et ses habitants. On s'intéresse en lisant ces pages où l'auteur nous fait assister tour à tour à l'arrivée et aux travaux des missionnaires, Récollets ou Jésuites, à la prédication de l'évangile chez les Hurons, à l'œuvre néfaste des compagnies, à la prise de Québec, au retour et à la mort du Père de la Nouvelle-France.

Sans doute la plupart de ces faits étaient déjà connus. « La vie de Champlain est toute entière dans ses œuvres », a écrit M. Laverdière. L'auteur ne pouvait donc négliger cette source d'information où, du reste, il a puisé abondamment; mais il ne s'en est pas tenu là. Les ouvrages du Frère Sagard, du Père C. Leclercq, les Relations des Jésuites, des documents particuliers enfin ont été mis à contribution.

Une foule de choses importantes qui n'avaient pas leur place dans le texte ont été renvoyées en appendice. Ces notes explicatives et pièces justificatives ne sont pas, à notre avis, la partie la moins intéressante de l'ouvrage. Elles serviront, suivant l'expression de l'auteur, « à jeter de la lumière sur les premiers temps de la colonie », et personne ne s'en plaindra.

Les amateurs de notre histoire, et ils commencent à se faire nombreux, aimeront à trouver là des renseignements biographiques, sur un Canané ou un de la Rolde par exemple, sur les Boullé, les Marsolet, les de Gand, etc; ils sauront gré à l'auteur d'avoir donné son opinion sur certains points controversés, en particulier, sur l'endroit où fut célébrée la première messe en Canada, et sur le site du tombeau de Champlain.

Ces notes, encore une fois, ne déplairont à personne; seulement nous nous demandons si M. le Dr Dionne n'aurait pas pu y mettre des références un peu plus nombreuses. Les renseignements qu'il

nous donne sur l'Anticoton, les frères Kirke ou l'affrètement des navires de 1616 à 1625, sont bien exacts, mais à part les initiés, combien pourraient dire, à première vue, d'où ils sont tirés? La même remarque pourrait s'appliquer aux pièces justificatives dont plusieurs ont été publiées dans les œuvres de Champlain ou ailleurs.

Et, à ce propos, M. le D<sup>r</sup> Dionne nous permettra de lui signaler un document qui semble avoir échappé à son attention et qui se trouve aux Archives du Séminaire de Québec. C'est une belle pièce originale datée de « Troyes, le 14 avril 1630 », signée Louis (XIII), contresignée Bouthillier <sup>(1)</sup> et enregistrée au Conseil de la Marine par Poitevin, secrétaire du dit Conseil, le 6 avril 1630.

Le document (quatre pages grand format) est intitulé : « *Ordres et instructions* que le Chevalier de Montigny commandant la flotte de six vaisseaux cy après desnommez armez et esquipez pour aller en la Nouvelle-France aura à garder et observer durant le voyage qu'il va faire au dit país suivant la commission du Roy du XIII<sup>e</sup> jour du présent mois. »

Ces instructions portent, entre autres choses, que le S<sup>r</sup> de Montigny, après s'être informé de la position des Anglais, du nombre de leurs vaisseaux etc, les sommera de se retirer, faute de quoi il se disposera « à les combattre, vaincre et chasser du dit país et fort de Québecq, » etc.

Puis le roi continue : « Le dit S<sup>r</sup> de Montigny s'étant mis en possession du dit fort de Québecq et les Anglais s'en étant retirez ou en ayant este chassez y laissera le S<sup>r</sup> Champlain pour y commander en l'absence de Monsieur le Cardinal de Richelieu... avec les hommes qui sont envoyés par la compagnie de la Nouvelle France pour l'établissement de la colonie, auxquels il enjoindra d'obeyr au dit S<sup>r</sup> Champlain, ensemble laissera au dit S<sup>r</sup> Champlain les armes vivres et munitions qui luy seront donnez par la d. compagnie à cet effet. »

Si cette expédition n'a pas eu lieu ou si elle n'a pas eu de résultat, le document vaut la peine d'être mentionné, d'autant plus qu'à ce moment même les cours de France et d'Angleterre étaient en pourparlers au sujet de la restitution de Québec. <sup>(2)</sup>

(1) Claude Bouthillier, secrétaire d'état en 1628, surintendant des finances en 1632; mort en 1652—(Cf. Nouveau Larousse).

(2) Voir l'ouvrage, II, pp. 250-251.

Mais ceci n'est qu'un détail, et l'ouvrage qui a une valeur réelle restera comme l'un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de Champlain. C'est un monument qui, pour n'avoir été ni taillé dans la pierre, ni coulé en bronze, n'en aura pas moins sa place sur la liste de ceux que l'on a déjà consacrés au Père de la Nouvelle-France.

AM. GOSSELIN, p<sup>tre</sup>

---

La Société symphonique de Québec.—Au concours ouvert à toutes les sociétés musicales d'amateurs du Canada par Son Excellence le Gouverneur général, et dont les épreuves ont eu lieu à Ottawa dans la dernière semaine de janvier, la Société symphonique de Québec a remporté le premier prix. Notre président a dit quels liens attachent la Société du Parler français à la Symphonie. Nous nous réjouissons donc du succès que nos amis ont remporté, et nous leur offrons nos félicitations les plus cordiales.

# LIVRES ET REVUES

(CANADIANA)

---

M. J.-Ernest Charles rappelle, dans *le Gil Blas* (24 décembre, *Une enquête*), un incident du Congrès de Liège, la discussion entre M. Meyer et M. Joseph Simard :

« Je me rappelle le congrès pour l'extension et la culture de la langue française, à Liège. Un savant français le présidait. Chaque fois qu'un étranger alléguait les progrès de la langue française ici ou là, le savant français haussait les épaules, il protestait, il discutait vivement pour démontrer que la langue française ne progressait pas... Il disait même à un universitaire canadien : « Vous prétendez que la langue française progresse au Canada. Je vais, moi Français, vous prouver le contraire. Je suis allé à Québec. J'ai visité le cimetière. Il n'y avait que des inscriptions anglaises sur les tombes... » — « Pardon, lui répondit le Canadien. Il y a deux cimetières à Québec. L'un anglais et l'autre français. Vous n'avez visité que l'anglais. Le cimetière français est bien plus considérable... »

---

*Le Mois littéraire et pittoresque* de janvier donne, dans les *Pages oubliées* (p. 122), une photographie du monument élevé à Crémazie à Montréal, et reproduit les vers du poète :

Il est sous le soleil un sol unique au monde...

---

Dans *l'Hermine* (20 décembre, p. 107), M. Louis Tiercelin signale quelques articles parus dans notre *Bulletin*, spécialement les « excellentes remarques » *Pour nos amis les écoliers* de M. l'abbé Émile Chartier, et rend compte de la cérémonie d'inauguration du monument Crémazie, d'après la plaquette qui a paru à cette occasion.

---

Henri d'Arles—le R. P. Henri Beaudet, dominicain—doit faire paraître prochainement, chez de Rudeval, un ouvrage intitulé : *L'âme antique*. *La Revue d'Europe et des Colonies* (décembre, pp. 379-385) publie un extrait de ce volume, sous le titre : *Croquis palestiniens*.

Comptes rendus, par M. Ch. Ab der Halden, dans *la Revue d'Europe* (décembre, pp. CXVI-CXVIII), des *Noms géographiques* de M. Eugène Rouillard, et des *Poésies* d'Alfred Garneau.

M. Armand Praviel, le sympathique directeur de *l'Amélatine*, a donné, dans *l'Express du Midi* (Toulouse, 1<sup>er</sup> janvier), une excellente chronique : *A travers les calendriers*. Il profite de l'époque où les calendriers « nous arrivent en averse », pour déplorer l'attristante manie que M<sup>gr</sup> Laflamme condamnait ici-même l'année dernière <sup>(1)</sup>, la mode des noms de baptême bizarres, cocasses, ou romanesques. M. Praviel emprunte à notre collègue une partie de son article. Le directeur de *l'Amélatine* souhaite que les chrétiens donnent à leurs enfants des noms de saints. « Consultons les vieux calendriers traditionnels, dit-il. Ils nous remémoreront les appellations chères à nos aïeux. »

L'article de M. Praviel a été reproduit par *le Ralliement* de Montauban et par *le Mémorial* de Pau (3 janvier).

Lu, dans *la Vérité française* du 4 et du 5 janvier, une étude, signée « R. J. », sur la vie et les travaux de M<sup>gr</sup> Taché : *Un grand évêque et les commencements de la province de Manitoba en Canada*. C'est une analyse de la *Vie de Mgr Taché* par dom Benoit.

Un article paru dans le *Bulletin de la Canadienne* (15 décembre, pp. 162-164) m'a frappé d'un certain étonnement. L'article a pour titre : *Going to America*. L'auteur tient à faire savoir qu'il possède un dictionnaire anglais : il parle du « Business-man américain », il apprend à ses lecteurs qu'en Amérique les *braves gens* s'appellent les « good peoples », et il signe « Travelling »!

Ce voyageur a sur le Nouveau-Monde quelques idées curieuses : « Quelquefois, *aux Pays Neufs*, dit-il, le même bâtiment, le même Temple abrite toutes les Églises, et les cultes israélites, catholiques et Réformés s'y succèdent de jour à autre. » Où a-t-il vu cela ? Grâce à cette promiscuité sans doute, « les *good peoples*, ajoute-t-il, ont leur apaisement sur les principes fondamentaux qui doivent régenter la vie humaine »!...

Nos confrères de la *Canadienne* ont coutume de publier dans leur *Bulletin* des articles mieux pensés, mieux composés et mieux écrits.

ADJUTOR RIVARD.

(1) *La Bizarrie dans les prénoms*, Bull., IV, 166.

# LEXIQUE

## CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

**Cinglée** (*séglé*) s. f.

|| Volée, coups de fouet. *Ex.* : Donner une *cinglée* à un enfant = le cingler, le fouailler.

VX FR. *Singlée* = m. s., COTGRAVE.

DIAL. *Cinglée* = m. s., Normandie, DuBois, MOISY.

**Cinq cents** (*sé sâ*)

|| Cinq cents diables, le diable; ce qu'il y a de mieux, de pire, de plus grand, etc. *Ex.* : Il fait un vent du *cinq cents* = un vent du diable, un vent très fort. — Il courait comme le *cinq cents* = très vite, comme le diable, comme si le diable avait été à ses trousses. — Il y a du *cinq cents* là-dedans = le diable s'en mêle. — Tu as du *cinq cents* dans le corps = tu as le diable au corps.

DIAL. *Cinq cents* = m. s., Bas-Maine, DOTTIN.

**Cintième** (*sétyèm*) adj. et s. m.

|| Cinquième.

DIAL. *Cintième* ≠ m. s., Centre, JAUBERT; Haut-Maine, MONTESSON; Bresse, GUILLEMAUT.

**Cintre** (*sé:tr*) s. m.

|| (Syn. d'*about*, 2<sup>o</sup>.) Planche de labour, ou sillon perpendiculaire aux autres, au bout d'un champ.

VX FR. *Chintre* = levé de terre en forme de ceinture autour des pièces de terre qu'on veut enfermer, LA CURNE, BOREL; petit chemin autour des pièces de terre, MÉNAGE... «Et aussi nul ne pourra faire *chintre* en ses terres, pour la garde d'icelles», LA THAUM., *Cout. de Berry*, p. 379.

DIAL. *Chintre* = sillons du bout d'un champ, tracés en travers des autres, contour des champs qui n'est pas labouré et donne de l'herbe, sillon que le laboureur trace autour du champ qu'il veut réserver pour pâture afin d'indiquer qu'on n'y doit pas laisser

entrer les troupeaux, Centre, JAUBERT; Bas-Maine, DOTTIN; Touraine, LA CURNE; Bresse, GUILLEMAUT; Châtenois, VAUTHERIN; Poitou, FAVRE; Saintonge, ÉVEILLÉ.

**Cintrer** (*sétré*) v. intr.

|| Faire le *cintre* (syn. d'*abouter* 1).

DIAL. *Chaintrer* = tirer une ligne avec le soc de la charrue, Centre, JAUBERT.

**Cipaille** (*sipá:y*) s. m.

|| Ragoût (viande et pâte).

**Cipâre** (*sipá:r*)

|| Syn. de *cipaille*.

**Circulaire** (*sirkulè:r*) s. m.

|| Imperméable de femme. *Ex.*: Il pleut, mettez votre *circulaire*.

**Circonstances (sous les)** (*su lé sirkōstā:s*) loc.

|| Dans les circonstances, vu cet état de choses, dans ces conditions, en ce cas.

**Circuler** (*sirkulé*) v. tr.

|| Faire circuler. *Ex.*: *Circuler* une requête pour y faire apposer des signatures.

**Cisailler** (*sizá:yé*) v. tr.

1° || Couper maladroitement.

DIAL. *Cisailler* = m. s., Centre, JAUBERT.

2° || Conduire maladroitement (un cheval), le rudoyer en tirant mal à propos tantôt la rêne droite, tantôt la rêne gauche, de façon à couper la bouche de l'animal.

FR.-CAN. Syn. de *cigailler*. La terminaison *ailler* est généralement méprisante.

3° || Taquiner, scier, obséder.

**Cité de temps** (*sité dè tā*) loc.

|| Long espace de temps.

**Civilien** (*sivilyé*) s. m.

|| Civil, bourgeois. *Ex.*: Un officier habillé en *civilien* = en civil.

VX FR. *Civilien*, adj. = civil, GODEFROY.

ÉTYM. Cf. ang. *civilian* = m. s.

**Clabord** (*klabò:r*) s. m.

1° || Planche spécialement préparée pour lambrissage à clin (avec imbrication).

ÉTYM. Cf. ang. *clapboard* = m. s.

2° || Lambris à clin, à déclin.

3° || *Du clabord* = des clous à bardeaux.

**Claborder** (*klábòrdé*) v. tr. et intr.

|| Lambrisser à clin, à déclin.

**Clair** (tout à) (*tut a klè:r*) loc. adv.

|| Distinctement. *Ex.*: On voit la croix du clocher *tout à clair*.—Entendre la cloche *tout à clair*.

**Clair** (être) (*èt klè:r*) v. intr.

1° || Avoir fini, être quitte. *Ex.*: Il n'est pas *clair* de cette difficulté-là = il n'en est pas sorti, il n'en a pas fini.—Il n'est pas *clair* avec moi = il n'est pas quitte envers moi.—L'accusé est *clair* = est acquitté.

2° || Libre. *Ex.*: Le trottoir est *clair*.

**Clairance** (*klerā:s*) s. f.

1° || Congé. *Ex.*: Donner sa *clairance* à un domestique = lui donner son congé.

2° || Décharge. *Ex.*: L'accusé a eu sa *clairance* = il a eu sa décharge, il a obtenu son acquittement.

3° || Quittance. *Ex.*: Donner sa *clairance* à un débiteur = signer l'acquit de sa dette, lui donner quittance, lui donner une décharge.

4° || Acquit (d'un vaisseau à la douane), congé de navigation; acquit de paiement (de marchandises à la douane), congé.

5° || Défrichement. *Ex.*: En traversant le bois, on arrive dans une *clairance*.

**Clairer** (*kleré*) v. tr.

1° || Congédier. *Ex.*: *Clairer* un employé = le congédier.

2° || Décharger, élargir. *Ex.*: *Clairer* un prisonnier = l'élargir, le faire sortir de prison, l'acquitter, le décharger.

3° || Faire décharger, élargir. *Ex.*: Il a *clairé* son client = il l'a fait élargir, il a obtenu sa décharge.

4° || Acquitter. *Ex.*: *Clairer* un débiteur = l'acquitter, le décharger, le libérer de sa dette.—*Clairer* un vaisseau (à la

douane) = donner, obtenir un congé de navigation, un acquit de paiement.—*Clairer* des marchandises = acquitter les droits auxquels ces marchandises sont soumises.

5° || Faire sortir d'une difficulté, d'un mauvais pas. *Ex.*: Notre voiture était embourbée, mais le voisin est venu avec son garçon et ils nous ont *clairés* de là.

6° || Débarrasser, etc. *Ex.*: *Clairer* la chambre = débarrasser la chambre.—*Clairer* la place = faire place nette, (ou) s'en aller.—*Clairer* le chemin = déblayer la voie, disperser la foule, la faire ranger, laisser le champ libre.—*Clairer* le chemin ! = gare ! —*Clairer* la table = desservir la table, desservir.—*Clairer* la foule = faire circuler, disperser, faire ranger la foule.—*Clairer* la maison = vider la maison, faire maison nette.—*Clairer* un terrain = le défricher.—*Clairer* la neige = l'enlever.—*Clairer* la table = manger tout ce que contiennent les plats, nettoyer les plats, faire les plats nets.—*Se clairer* l'estomac = se décharger l'estomac.—*Se clairer* un chemin = se frayer un chemin, un passage.

7° || Franchir. *Ex.*: *Clairer* dix pieds, *clairer* une clôture d'un bond.

8° || Faire un profit de. *Ex.*: *Clairer* dix pour cent.

ÉTYM. Cf. ang. *to clear* = m. s.

**Clairer (se)** (*s kleré*) v. réfl.

|| Se libérer, se débarrasser, etc. *Ex.*: *Se clairer* d'une obligation = se libérer d'une obligation.—*Se clairer* d'une besogne = se décharger d'une besogne, l'exécuter avec négligence ou s'en remettre à un autre du soin de l'exécuter.—Il s'en est *clairé* à bon marché = il s'en est tiré à bon marché.—Le temps *se clairer* = s'éclaircit.—*Se clairer* d'un accident, d'un malheur, d'une poursuite = échapper à un accident, à un malheur, à une poursuite.—*Se clairer* d'une maladie = échapper d'une maladie, en être délivré, guéri.

**Claircir** (*klèrsi:r*) v. intr.

|| Devenir clair. *Ex.*: Le temps commence à *claircir* = le temps s'éclaircit.

DIAL. *Claircir* = m. s. en Normandie, MOISY.

**Clairinette** (*klerinèt*) s. f.

|| Clarinette.

DIAL. *Clairinette* = m. s., en Normandie, MOISY, DUBOIS, et dans le parler bournois, ROUSSEY.

**Clairon** (*klèrō*) s. m.

1° || Aurore boréale.

FR. *Clairon* = endroit du ciel qui paraît clair dans une nuit obscure, BESCH., LAR., LITTRÉ.

2° || Éclaircie de beau temps entre deux ondées.

DIAL. *Cléron* = m. s., en Picardie, HAIGNERÉ.

**Clairaud**, -de (*kleró, kleró:d*) adj.

1° || Clairet, qui est d'une nuance claire.

DIAL. *Clairaud* = m. s., en Normandie, DELBOULLE.

2° || Rare, clairsemé (se dit des moissons). *Ex.*: Les pois sont *clairauds* c'l'année.

**Clairté** (*klérté*) s. f.

|| Clarté.

VX FR. *Clerté*, COTGRAVE. — « C'est une belle chose veoir la clairté du soleil », RABELAIS.

DIAL. *Clairté* = m. s., en Normandie, MOISY, MAZE; en Picardie, HAIGNERÉ; dans le Centre, JAUBERT.

**Clanche** (*klā:c*) adj.

|| Affamé (animal), qui a les flancs creux par défaut de nourriture.

FR. Cf. *Clanche* = engourdi, BESCH., GUÉRIN.

**Clencher** (*klācê*) v. tr. et intr.

|| Lever la clenche d'un loquet. *Ex.*: *Clencher la porte* = lever la clenche du loquet ou l'agiter pour faire du bruit et avertir qu'on est là.

**Clenchette de fusil** (*klācèt*) s. f.

|| Détente de fusil.

**Clapet** (*klàpè*) s. m.

|| Petite hache pour abattre les arbres.

**Clapotage** (*klàpôtà:j*) s. m.

1° || Action d'agiter l'eau, la boue, avec les mains, les pieds.

DIAL. *Clapotage* = m. s., Normandie, MOISY, DuBois.

2° || Agitation, désordre, comméragé. *Ex.*: Voilà bien du *clapotage* pour rien = voilà bien du bruit pour rien.

FR. *Clapotage* = bruit monotone produit par l'agitation de l'eau, DARM.

DIAL. *Clapotage* = comméragé, Normandie, DuBois, ROBIN, DELBOULLE.

**Clapoter** (*klàpôté*) v. intr.

1° || Agiter l'eau, la boue, avec les mains, les pieds; marcher dans les flaques d'eau, y patauger. *Ex.*: Clapoter dans l'eau = jouer, marcher dans l'eau.

FR. *Clapoter* = produire un clapotage, se dit de l'eau qui s'agite, DARM.

DIAL. *Clapoter* = m. s., Normandie, DuBois, Moisy, Maze.

2° || Parler inconsidérément, bavarder, tenir des propos indiscrets. *Ex.*: Finissez donc de *clapoter*.

FR. *Clapoter* = par ext., faire un bruit semblable à l'eau qui clapote, GUÉRIN.

DIAL. *Clapoter* = m. s., Normandie, Moisy, Maze, DuBois

**Clapoteux, -euse** (*klàpôté, -é:z*) s. m. et f.

1° || Celui qui parle inconsidérément, qui tient des propos indiscrets.

2° || Celui qui fait toute espèce de métiers.

\* **Claque** (*klàk*) s. f.

|| Chaussure de caoutchouc qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire pour se garantir de l'humidité, de la boue, etc.

FR. *Claque* = « Sorte de socque plat que les dames mettaient par-dessus leurs souliers pour se garantir de la boue », DARM.—*Socque* = chaussure de bois, de cuir, qu'on met par-dessus la chaussure ordinaire, pour se garantir de l'humidité, DARM.

**Claque-chapelet** (*klàk càplè*) s. m. et f.

|| Bigot, bigotte.

**Claquer** (*klàkè*) v. tr. et intr.

1° v. intr. || Mourir. *Ex.*: Il va *claquer*, le pauvre diable = il va mourir.

DIAL. *Claquer* = mourir, en Normandie, Moisy, et dans le parler bournois, ROUSSEY.

2° v. tr. || Manger, boire (vite). *Ex.*: Il a *claqué* son verre de bière d'un seul trait. — Il a tout *claqué* en un rien de temps = il a mangé tout ce qu'il avait en un rien de temps.

DIAL. *Claquer*, m. s., dans la Bresse loubannaise, GUILLEMAUT.

3° v. tr. || Exécuter (un ouvrage) avec célérité et adresse. *Ex.*: Va donc chercher Pierre, il va te *claquer* ça dans un rien de temps.

4° || *Se faire claquer la gueule* = se faire battre.

5° || *Se faire claquer la gueule* = parler beaucoup.

6° || Se faire *claquer* la langue = se faire *claper* la langue, faire entendre un clappement de langue.

7° || Tromper. *Ex.*: Se faire *claquer* = se faire tromper, jouer dans un marché (entre maquignons, par exemple).

8° || Coûter. *Ex.*: Il en *claquera*, si je ne réussis pas ! = il en coûtera, ou ça va être juste.

FR. *Claquer* (v. intr.) = faire entendre un bruit sec; v. tr. = donner des claques à qq'un, DARM.

**Claqueux** (*klàkôé*) adj.

|| Délicieux, de 1<sup>re</sup> qualité. Se dit surtout des choses qui se mangent et se boivent.

**Cléricale** (erreur) (*erèr klèrikàl*) s. f.

|| Erreur de copiste. •

FR. *Clérical* = relatif, favorable au clergé, DARM.

**Cliche** (*klic*) s. f.

|| Diarrhée.

DIAL. *Cliche* = m. s., en Normandie, MOISY, ROBIN, DUBOIS, DELBOULLE; dans le Haut-Maine, MONTESSON; dans le Bas-Maine, DOTTIN.

**Clicher** (*klicé*) v. intr.

|| Avoir la diarrhée.

DIAL. *Clicher* = m. s., en Normandie, MOISY, DUBOIS.

**Cliner** (*kliné*) v. tr.

1° || Cligner. *Ex.*: J'*cline* de l'œil.

VX FR. *Cliner* = baisser, incliner, GODEFROY, BOS, LA CURNE.

FR. *Cligner* = fermer les yeux à demi.

DIAL. *Cliner* = cligner, en Normandie, MOISY.

2° || Nettoyer (ang. *to clean*). *Ex.*: *Cleaner* l'engin = nettoyer la locomotive.

**Cliper** (*clipé*) v. tr. (ang. *to clip*).

|| Tondre, couper les cheveux courts. *Ex.*: Il s'est fait *cliper* = il s'est fait couper les cheveux courts, il s'est fait couper les cheveux à la tondeuse.

**Clipeur** (*klipèr*) s. m. (ang. *clipper*).

|| Tondeuse, machine à tondre les cheveux, etc.

## QUESTIONS ET RÉPONSES

---

Est-il vrai que le mot *luncheon* a été francisé et est aujourd'hui admis dans la langue française?

*Luncheon* n'est pas admis dans la langue française. Ceux qui disent *luncheon* pour *goûter*, parlent anglais, comme ceux qui disent *wharf* pour *quai*. *Lunch* s'est introduit dans le vocabulaire; il est inutile. Le *lunch*, comme le *luncheon* anglais, c'est le *goûter*, le second déjeuner, le repas léger qu'on prend entre le déjeuner et le dîner.

---

Comment doivent se prononcer les noms propres suivants: *Achéron*, *Westphalie*, *Wurtemberg*, *Ximénès*, *Xérès*, *Guyenne*, *Stuttgart*, et *Maëstricht*?

*Achéron* se prononce a-qué-ron (*âkêrô*); *Westphalie* = vess'-fa-li (*vèsfâli*); *Wurtemberg* = vur-tan-ber' (*vurtâbè:r*); *Ximénès* = qui-mé-naïce (*kimènè:s*); *Xérès* = qué-raïce (*kéré:s*); *Guyenne* = guï-yenne (*göiyèn*); *Stuttgart* = stud'-gar (*studgà:r*); *Maëstricht* = mass'-trik' (*mâstrik*).

---

Veillez donc me faire savoir par la voie du *Bulletin*, quelle est l'origine du mot *mitan*, employé pour *milieu*. J'ai entendu ce mot dans le comté de Témiscouata: « La chambre du *mitan*. »

*Mitan* est un vieux mot français souvent employé par les écrivains du XVI<sup>e</sup> siècle: « M. de Nemours le pria de se mettre au *mitan* de ses Suisses », écrit Brantôme.

Par le *mitan* du jardin  
Va le cristal argentin

rime Vauquelin de la Fresnaye.

D'après Cotgrave, *mitan* serait un mot normand. Mais il est aujourd'hui employé dans presque toutes les provinces de France. La Méditerranée fut longtemps appelée *la Mer du mitan*; aujourd'hui encore, Boucoiran relève dans les idiomes méridionaux: *la mar dou mitan*.

L'étymologie de *mitan* est incertaine. Robin veut tirer *mitan* du latin *dimidiatus*, partagé par moitié; Éveillé le rattache à l'espagnol *mitad*, milieu; Corblet, au tudesque *mittan*, qui a le même sens; et Moisy le fait venir du latin *medianum*, milieu. L'étymologie par le latin populaire *medietanus* (qui est au milieu) paraît plus certaine; c'est celle qu'ont donné Ménage, de la Monnoye et LeDuchât, et de nos jours l'abbé Maze.

---

Quelle différence y a-t-il entre *à compte*, et *acompte* ?

Employée adverbialement, pour signifier: «à valoir sur la totalité du compte», cette expression s'écrit en deux mots sans trait d'union. Ex.: «Voilà cinq piastres *à compte* sur ce que je vous dois»; et absolument: «Voilà cinq piastres *à compte*.»

De cette locution adverbiale on a fait un substantif masculin, avec le sens de «payement partiel». L'Académie a d'abord écrit *a-compte* en deux mots et fait ce substantif invariable: «Donner un *a-compte*; donner deux *a-coûpte*.» Mais aujourd'hui, *acompte*, substantif, s'écrit en un seul mot, sans trait d'union, et prend une *s* au pluriel: «Un *acompte*; des *acomptes*.»

---

Comment écrit-on au pluriel, *ayant droit*, *ayant cause* ?

On écrit avec une *s* *des ayants droit*, *des ayants cause*. Ce sont des termes de pratique qui s'écrivent ainsi suivant un vieil usage. Autrefois, en effet, on faisait le participe présent susceptible de nombre, sinon de genre. En 1679, l'Académie décréta: «On ne déclina plus les participes actifs.» Aujourd'hui, le participe présent ne s'accorde en genre et en nombre avec le mot auquel il se rapporte, que dans les cas où il devient adjectif verbal. Cependant, on écrit encore *des ayants droit*, *des ayants cause*.

Plusieurs vieilles expressions de jurisprudence, maintenues dans la langue moderne, ont conservé leurs anciennes formes.

ADJUTOR RIVARD.

## SARCLURES

---

∴ « La réputation de cette *grande femme* et brillante artiste est telle que... »

C'est de Madame Modjeska qu'un journal parle en ces termes. Il se peut que cette tragédienne soit d'une haute taille, mais cela n'ajoute rien à son mérite. Un *grand homme* n'est pas nécessairement un *homme grand*; de même, une *grande dame*, une *grande artiste*, une *grande tragédienne*, peut être petite; mais une *grande femme* évoque plutôt l'idée d'une *femme grande*.

∴ « Le capitaine X\*\*\* a dû subir l'amputation des deux pieds à la suite du froid et des *avaries* endurés au cours d'un naufrage dans le golfe l'automne dernier. »

Quelle cruauté! On accable d'injures un honnête marin; avec patience, il endure ces *avaries*; et voyez quelle est sa récompense: il perd et l'un et l'autre pied. C'est inhumain.

Peut-être le nouvelliste a-t-il voulu dire *avaries*. Mais les *avaries* sont plutôt subies par le navire et la cargaison.

∴ Il y a quelque part dans l'Orégon un Canadien français qui possède 35,000 moutons. « On peut, dit un confrère, se figurer de la *richesse de ses revenus*, en *tenant compte* que chaque toison pèse une moyenne de 10 livres de laine. »

∴ « Avec une *troupe d'étoiles* comme James Fennimore Lee, Winifred Florence, etc., etc., on ne peut s'attendre qu'à une *représentation exceptionnelle de jouissances*. »

Autrefois, une *étoile* était un artiste qui brillait seul ou presque seul dans une troupe; c'est encore la même chose aujourd'hui, en français. Mais voici une *troupe d'étoiles*! C'est-à-dire que dans cette troupe, tous les comédiens brillent également ou sont également dépourvus de talents, et que par conséquent il n'y a pas une seule étoile!

Comment ce troupeau d'astres s'y prend-il pour *représenter des jouissances*? Le critique théâtral ne l'a pas dit.

∴ Un journaliste décrit les effets d'une effroyable tempête: « Les dommages sont considérables, écrit-il... Des constructions

de diverses formes ont été ravagés... Des toits entiers ont été enlevés et transportés à des distances considérables...» Et il ajoute : « C'est presque miracle de n'avoir pas à constater *un seul accident.* »

En effet, des constructions renversées, des maisons démolies, des toits enlevés, etc., ce sont bagatelles qui ne comptent pas.

\*. « De riches cadeaux avaient été présentés dès la veille à l'heureux couple *généralement connu* et des plus estimés. »

Le correspondant qui de Saint-Hyacinthe a envoyé cette nouvelle à un journal de Québec a-t-il cru faire un compliment à l'heureux couple en disant qu'il était *généralement connu* ?

\*. « Ses avants sont *plus tôt* faibles quand il s'agit de *scorer.* »

Quel est ce nouveau verbe ? *Scorer* est sans doute tiré de l'anglais *to score*. Le Sarcleur ne connaît pas bien le jeu de crosse, mais il lui paraît que *to score* signifie : marquer un point (au jeu), faire un point, faire un but.

\*. « L'Eden des fumeurs ». — « Nous avons la prétention d'être ce lieu tant désiré des fumeurs ».

Un marchand de tabac qui a la prétention d'être un *lieu*... voilà qui fait rêver. Sans connaître les dimensions de ce brave homme, nous plaignons sincèrement les malheureux fumeurs qui fréquentent sa boutique ; ils doivent se trouver quelque peu à l'étroit dans cet *éden*... vivant.

\*. Un marchand de pianos annonce que ses instruments sont « les seuls possédant cette action patentée ayant la répétition illimitée ».

On ne saura peut-être jamais ce que ce marchand a voulu dire ; espérons qu'il ne s'agit pas de pianos qui répètent indéfiniment... qui jouent toujours ; il faudrait protester, au nom de l'humanité, contre un semblable fléau.

LE SARCLEUR

# ANGLICISMES

Anglicismes	Équivalents français
<i>Braid</i> .....	<b>Galon, soutache, passement</b> ou <b>passementerie, brandebourg, tresse, milleret, ganse, mignardise, lacet.</b>
<i>Braid</i> .....	<b>Galon:</b> tissu d'or, d'argent, de soie, etc., plus épais qu'un ruban, et qui, mis sur le bord ou les coutures des vêtements, des meubles, etc., sert d'ornement et empêche qu'ils ne s'effilent (Littré).
<i>Braid militaire</i> .....	<b>Soutache:</b> sorte de galon étroit dont on orne, en manière de bordure, les costumes militaires et les vêtements de dames (Larousse). <b>Passement:</b> tissu plat et étroit de fil d'or, de soie, etc.; on dit aussi <b>passementerie</b> (Littré).
Les hussards ont des tuniques ornées de <i>braids</i> jaunes.....	<b>Brandebourg:</b> passementerie ou galon formant des dessins variés ou entourant les boutonnières, ou même tenant lieu de boutonnières (Lar.).
<i>Braid</i> .....	Les hussards ont des tuniques ornées de <b>brandebourgs</b> jaunes. <b>Tresse:</b> tissu plat fait de fils, de cordons entrelacés (Littré).
<i>Braid à boutonnières</i> .....	<b>Milleret</b> et non pas <b>miret:</b> sorte d'agrèments unis ou festonnés dont on bordait les bandes qui garnissaient les robes des dames (Littré).
<i>Braid mignardise</i> .....	<b>Ganse:</b> cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton (Acad.).
<i>Braid à dentelles</i> .....	<b>Mignardise:</b> petite soutache qui sert de garniture (Darm.), qui sert aussi à faire certaines dentelles ( <i>Encyclopédie des ouvrages de dames</i> ).
<i>Braid anglais</i> .....	<b>Lacet:</b> tissu plat de fils entrelacés dont on se sert pour faire certaines dentelles ( <i>Encyc.</i> ).
<i>Braid médaillon</i> .....	<b>Lacet anglais.</b>
<i>Braid à finir</i> .....	<b>Lacet médaillon.</b>
<i>Braider</i> .....	<b>Lacet à finir.</b>
<i>Braider</i> .....	<b>Galonner, soutacher, passermenter,</b> orner de galons, soutaches, etc.
	<b>Broder:</b> faire à l'aiguille ou au métier des dessins en relief sur une étoffe.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

Atlas linguistique de la France, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

\* \* \*

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

\* \* \*

L'Argus des Revues. Mensuel. Publié par l'Argus de la Presse. Paris, rue Drouot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'Argus, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

\* \* \*

Le Courrier de la Presse. Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50.

---

FEU VIE ACCIDENT

Arthur Marcotte

AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,  
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

A LA LIBRAIRIE DU CLERGE

# J. P. GARNEAU

6, RUE DE LA FABRIQUE, H.-V.

LIVRES RELIGIEUX, CLASSIQUES, DE LITTÉRATURE, ETC., ETC.  
ARTICLES RELIGIEUX ET ORNEMENTS D'ÉGLISE

---

AU CREDIT PAROISSIAL

## J.-P. GARNEAU

(Successeur de C.-B. LANCTOT)

5, RUE SAINT-JEAN

GRAND CHOIX DE CHASSUBLES, VASES SACRÉS, STATUES,  
CANCÉLABRES, BRONZES D'ÉGLISES. etc., etc.  
ENCENS, HUILE DE 8 JOURS, CIERGES

SPECIALITES . Bannieres, Drapeaux de tous genres, et Statues de  
toutes grandeurs.

N. B.—Toute commande reçue à ces deux magasins sera promptement exécutée

---



# Z. PAQUET

— MAGASIN A RAYONS —

*Arrivage quotidien de*

## HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



“TWEEDS” ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS.

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,  
de la **CHAUSSURE** est à lui seul un grand magasin.

— NOS PRIX SONT DES PLUS BAS —

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ MEUBLES  
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES

USTENSILES DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

**Z. PAQUET,** 163 a 171, Rue St-Joseph  
**QUEBEC.**

TELEPHONE: 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude.

# EDOUARD MARCOTTE

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE DE

“ L'ANNUAIRE DES ADRESSES DE QUÉBEC ET LÉVIS ”  
IMPRIMEUR ET RELIEUR

Livres, Brochures, Périodiques, Impressions de luxe,  
Impressions commerciales en noir et en couleurs

## Catalogues

VARIÉTÉ de caractères.—Intercalation de gravures en couleurs d'échantillons-spécimens.

## Catalogues, Prix Courants

TRÈS grande variété de caractères et de chiffres les plus nouveaux permettant l'établissement et la composition rapide des catalogues et des prix courants les plus compliqués.

## Carifs, Circulaires

COMPOSITION et dispositions aussi variées que le client le désire.

## Brochures de Publicité

BROCHURES destinées à faire connaître, à lancer un produit nouveau, ou à soutenir l'ancienne réputation d'un produit de marque.

## Imprimés Divers

pour

## Spécialités

Enveloppes, Étiquettes, Bandes de garantie, Mode d'Emploi, Prospectus.

NOMBRE de produits et toutes les spécialités, livrés en boîtes, en étui, en bouteilles, en sacs papier ou toile, etc., sont accompagnés de modèles divers d'imprimés, tels qu'enveloppes, étiquettes, prospectus, bandes de garantie, mode d'emploi, etc. J'exécute ces modèles aux prix les plus réduits possibles et avec une régularité parfaite dans les teintes du papier ou de l'impression, dans la forme extérieure, ce qui, bien souvent, contribue à caractériser une marque.

## Reliure de tous genres

PLEINE toile, pleine basane verte ou rouge, et demi-basane, plein chagrin ou demi-chagrin. Dorure et gaufrage or, argent, blanc et couleur.

IMPRIMERIE-RELIURE-FABRIQUE DE RÉGISTRES

QUÉBEC: 82-84, RUE SAINT-PIERRE

TÉLÉPHONE 1290

## AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation voudront bien en avvertir le secrétaire.

Nous prions tous les lecteurs qui seraient disposés à faire pour le compte de la Société une petite enquête locale et qui n'ont pas reçu notre *Bulletin d'observations No 2*, de nous l'écrire; nous leur enverrons immédiatement un exemplaire de ce *Bulletin*. Nos correspondants voudront bien nous faire parvenir leurs réponses aussitôt que possible; car nous attendons la rentrée des observations sur les mots en *B* pour publier le questionnaire sur les mots en *C*.

---

**Les Contemporains.** (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 20 janvier: *Emile Souvestre*; 27 janvier: *Mgr Guillaume Donarre*.

\*  
\*\*

**Le Mois littéraire et pittoresque.** Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14fr. Sommaire du N<sup>o</sup> de janvier: *Sacrifice*, nouvelle, par Henri Gailard de Champris; *La France il y a cent ans (1807)*, histoire, par Geoffroy de Grandmaison; *Une sépulture royale à Sens*, beaux-arts, par E. Chartrain; *Conte de Noël*, causerie, par Émile Faguet; *La cage ouverte*, poésie, par Gustave Zidler; *Après l'option*, roman, par Roger Duguet; *En Pologne russe*, par Jean Gerwaszy; *Une ville de l'Albigeois, Cordes*, par Armand Ravelet; *Messagers aériens*, par Raoul Thauziès; *Au pays des nitrates*, par Crespin Esgueva; *Edmond Rousse. Souvenirs biographiques*, par Jules Cauvière; Pages oubliées, etc.

# BULLETIN

DU

## PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août. Les abonnements partent de septembre.

Conditions d'abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00; Union postale, 8 francs; réduction de moitié aux élèves des collèges et des couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$10.00 pour les membres bienfaiteurs; \$2.00 pour les membres titulaires; \$1.00 [Étranger: 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1<sup>er</sup> septembre; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

Le premier, le deuxième et le quatrième volumes du BULLETIN sont en vente. Prix, chaque volume: \$2.50; le troisième volume ne se vend que dans la série complète des quatre années du BULLETIN, dont le prix est de \$10.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*

Université Laval

(Bureau de Poste, casier N° 221)

QUÉBEC

---

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur